



Electrabel

GDF SUEZ

Parc éolien le long de l'E40 sur les territoires d'Hélécine, Lincinet et Hannut

Réunion d'information



Racour – Mardi 30 septembre 2008

Parc éolien « E40 » – Réunion d'information

■ Agenda

- Accueil par Gil Depreter (le modérateur de la réunion)
- Introduction par le Bourgmestre de Lincent Monsieur Winnen
- Présentation du contexte
 - Jean-Pascal Bouillon (Electrabel)
- Présentation du projet
 - Ann Goossens et Michel Herygers (Electrabel)
- Présentation du cadre légal, l'étude d'incidence et la procédure pour obtention du permis
 - Carine Delcuve ; Christophe Coq (Vinçotte Environment)
- Questions / Réponses
- Drink

Objectif de la réunion d'information

- Permettre à l'auteur de projet de présenter son projet au public
- Permettre au public d'émettre ses observations et des suggestions
- Mettre en évidence certains points à aborder lors de la réalisation de l'étude d'incidence
- Présenter des alternatives techniques pouvant être envisagées par le demandeur

Invitations à la réunion d'information

- La population des communes concernées et avoisinantes
- Les autorités des communes concernées :
 - Hélécine, Lincet, Hannutet communes avoisinantes
 - Jodoigne, Orp-Jauche, Berloz, Geer, Hoegaarden, Sint Truiden, Landen, Gingelom,
- Les autorités compétentes et consultatives (avis)
 - DGATLP, DGRNE, CRAT, CWEDD
- Un représentant de l'organisme choisi pour réaliser l'étude d'incidence (Vinçotte Environnement)

Principales étapes de la procédure de permis

- Réunion de consultation du public 30/09/08
- **Envoi observations écrites au plus tard 15/10/08**
- Réalisation de l'étude d'incidence +/- 5 mois
- Introduction de la demande de permis J_0
- Acceptation du dossier $J_0 + 20$
- Procédure d'instruction $J_0 + 130$
 - **Enquête publique (30 jours)**
 - Consultation des instances d'avis (60 jours)
 - Rapport de synthèse (110 jours)
- Décision de l'autorité compétente $J_0 + 160$

Transmission des observations

- Au cours de la réunion
- Par écrit, dans les 15 jours à dater de la réunion
 - Collège des Bourgmestre et Echevins de Lincet :
Hôtel de Ville de Lincet
1, rue des Ecoles ; 4287 Lincet
 - Copie à l'auteur du projet:
Electrabel, à l'attention de Michel Herygers,
8, Boulevard du Régent; 1000 Bruxelles
 - Pour être valables, les observations transmises doivent obligatoirement comporter le nom et l'adresse de l'envoyeur

Contexte

Ann Goossens

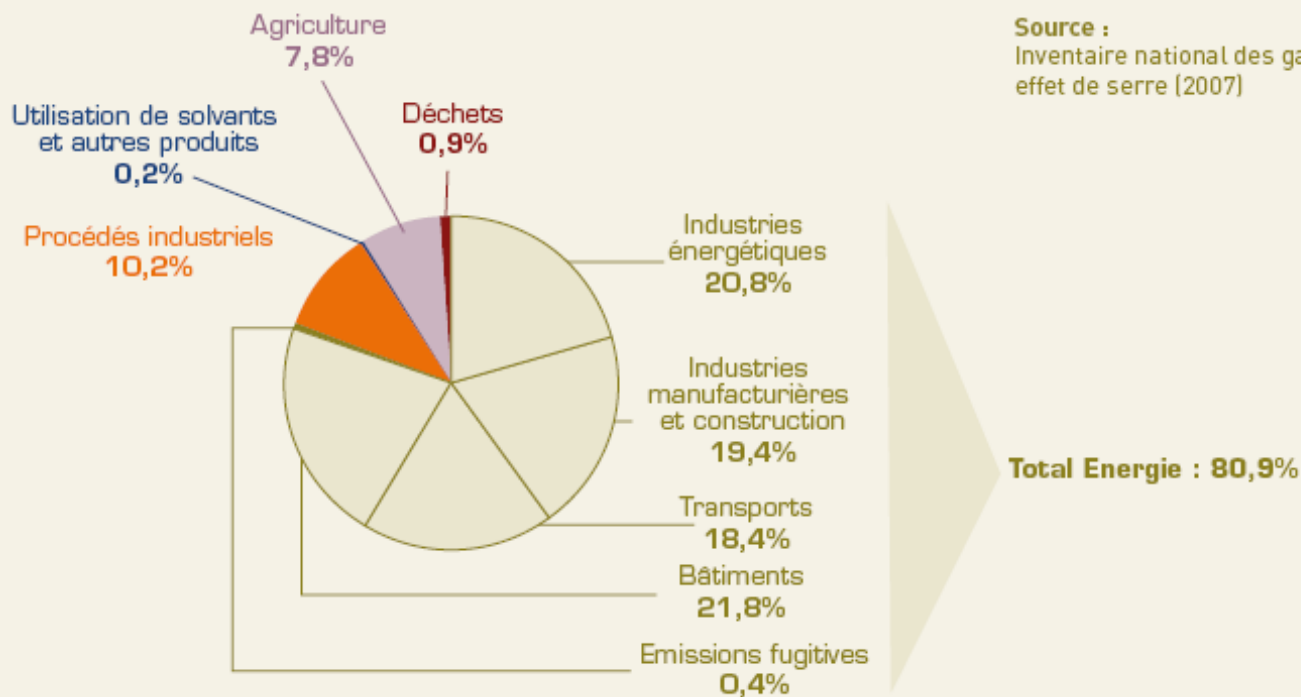
1. Pourquoi produire de l'électricité à partir d'énergies renouvelables?

- Objectif de Kyoto, Post-Kyoto,
- Plan Climat de la CE:

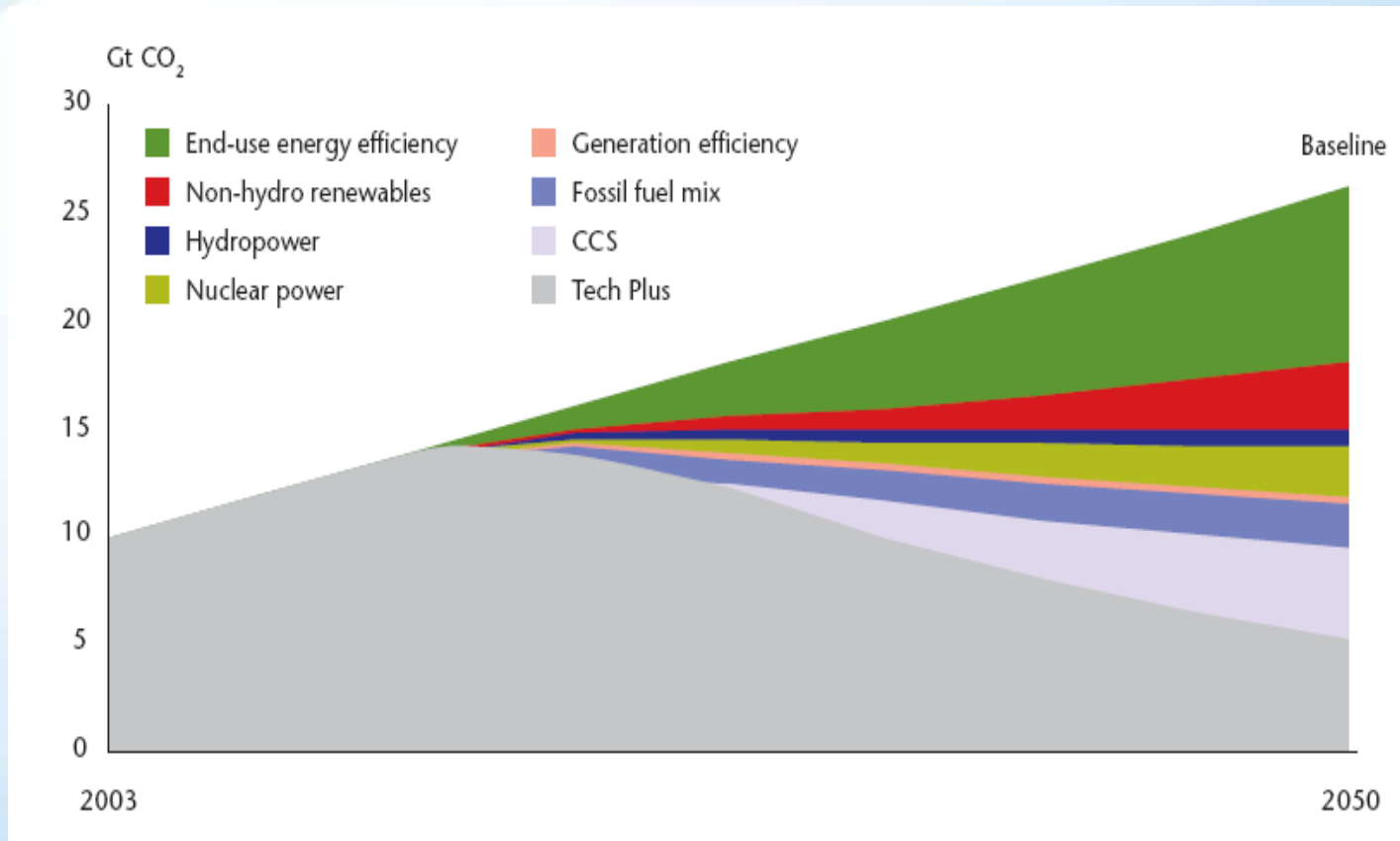
Objectif des 3 x 20 d'ici 2020
(CO₂ – Consommation – Renouvelables)

53 % des émissions provenant des bâtiments et du transport sont attribuables aux ménages

Figure 4. Répartition sectorielle des émissions de gaz à effet de serre (2005)



Potentiel de diminuer les émissions CO₂ par secteur pour 2050



WBCSD November 2007

2 . Pourquoi produire de l'électricité à partir d'énergies renouvelables?

- Objectif fixé par la Région wallonne: production de 370 GWh/an (environ 100 éoliennes de 2 MW) en 2010
- Objectifs d'Electrabel: 18% de moyens de production renouvelable d'ici 2009

Contribution du parc à la limitation des émissions

- Le parc éolien « E40 » entraînerait une réduction annuelle de:
 - 63.840 tonnes de CO₂ (par rapport aux gaz utilisé dans les centrales au gaz (TGV) en Belgique)
 - 58 tonnes de SO₂
 - 60,9 tonnes de No_x
 - Produira 140 millions de kilowattheures par an soit l'équivalent de consommation annuelle d'environ 40.800 ménages

3. Pourquoi opter pour l'énergie éolienne ?

- Maturité technique
- Puissance importante : de 1 500 à 3 000 kW
- Incidences sur l'environnement maîtrisées
(Limitation des nuisances sonores, perturbations du réseau ...)

Présentation du projet

Ann Goossens (Electrabel)

Michel Herygers (Electrabel)

Caractéristiques du projet (1)

Promoteurs : Société en cours de formation constituée de :

- Electrabel

et

- Infrabel (sous réserve d'approbation du Comité d'Administration)

- Ville de Sint-Truiden (Saint-Trond) **

- Ville de Landen **

** (sous réserve d'approbation des Conseils Communaux respectifs)

Caractéristiques du projet (2)

Nombre d'éoliennes: 29 turbines de puissance de 2 à 3 MW
installées le long de l'autoroute E40 sur une distance d'env. 15 km

Dont : max 17 éoliennes en Région Wallonne

5 sur Héléciné

6 sur Lincet

5 sur Hannut

(1 sur Orp-Jauche ; à l'étude)

12 éoliennes en Région Flamande

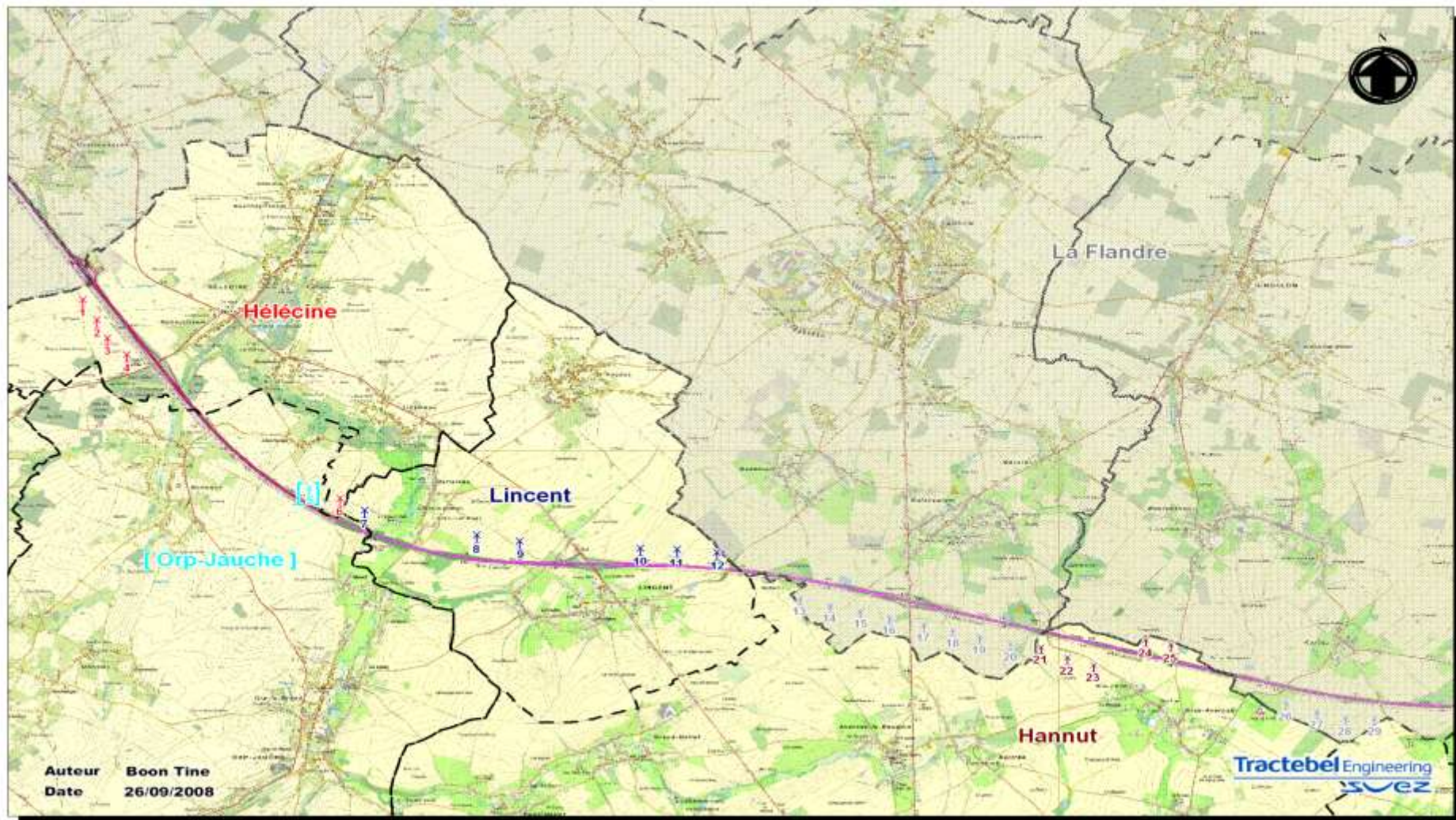
8 sur Landen

4 sur Gingelom

Plan du parc éolien

Parc Eolien E40 : Vue d'ensemble de l'implantation

Carte 6 - Echelle: 1 / 40 000



Caracteristiques des éoliennes

Puissance : 2 MW à 3MW

Hauteur du mât : 108 m

Diamètre du rotor : 93 m maxi

Hauteur maximale : 150 m



Critères d'évaluation des sites d'implantation



- Potentiel éolien
- Plan de secteur
- Habitat (ombre – nuisances sonores)
- Raccordement au réseau
- Visibilité (panorama)
- Accessibilité
- Limitation de l'espace aérien
- Réserve ornithologique protégée
- Autres

Le site choisi présente un très bon potentiel venteux

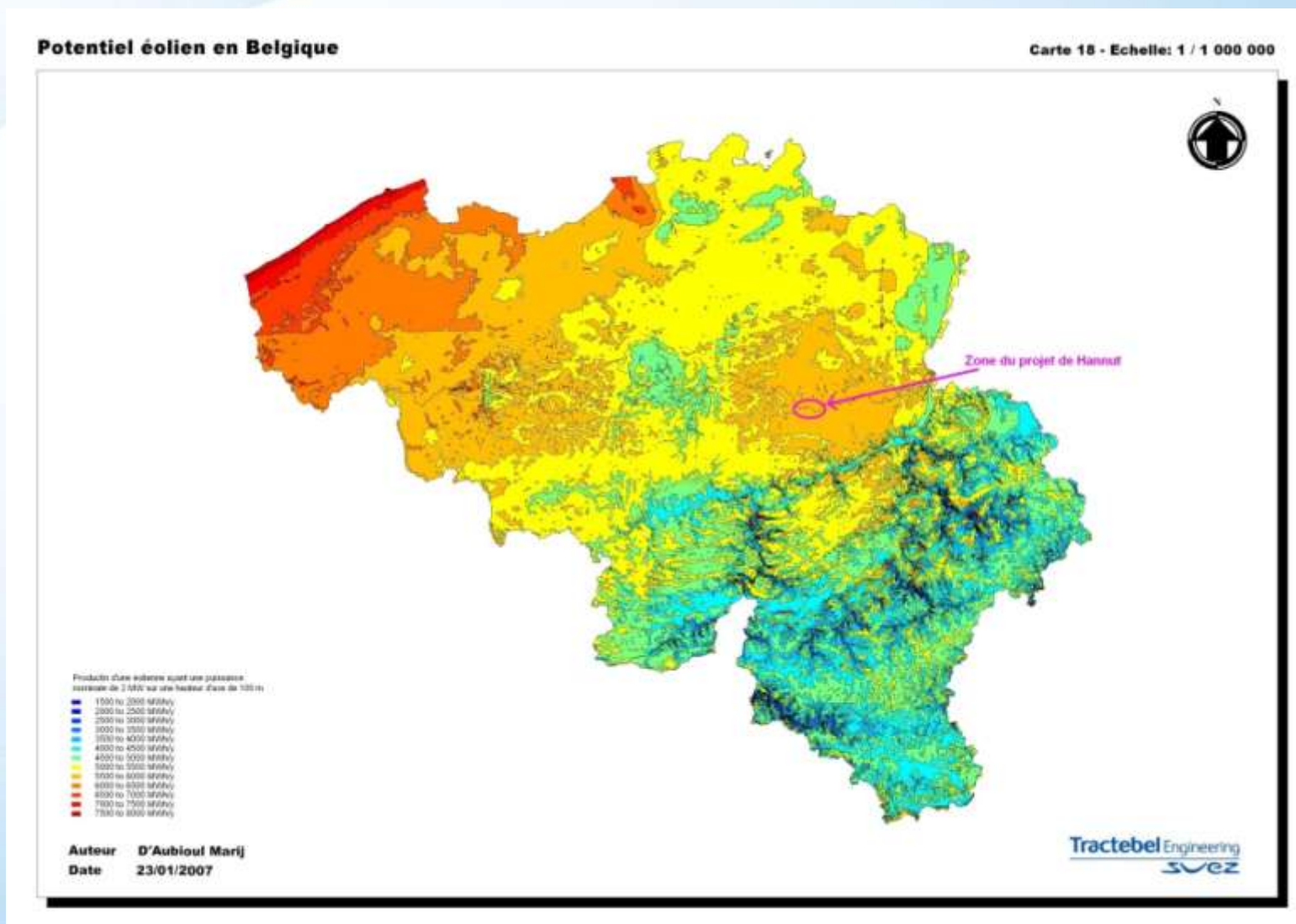
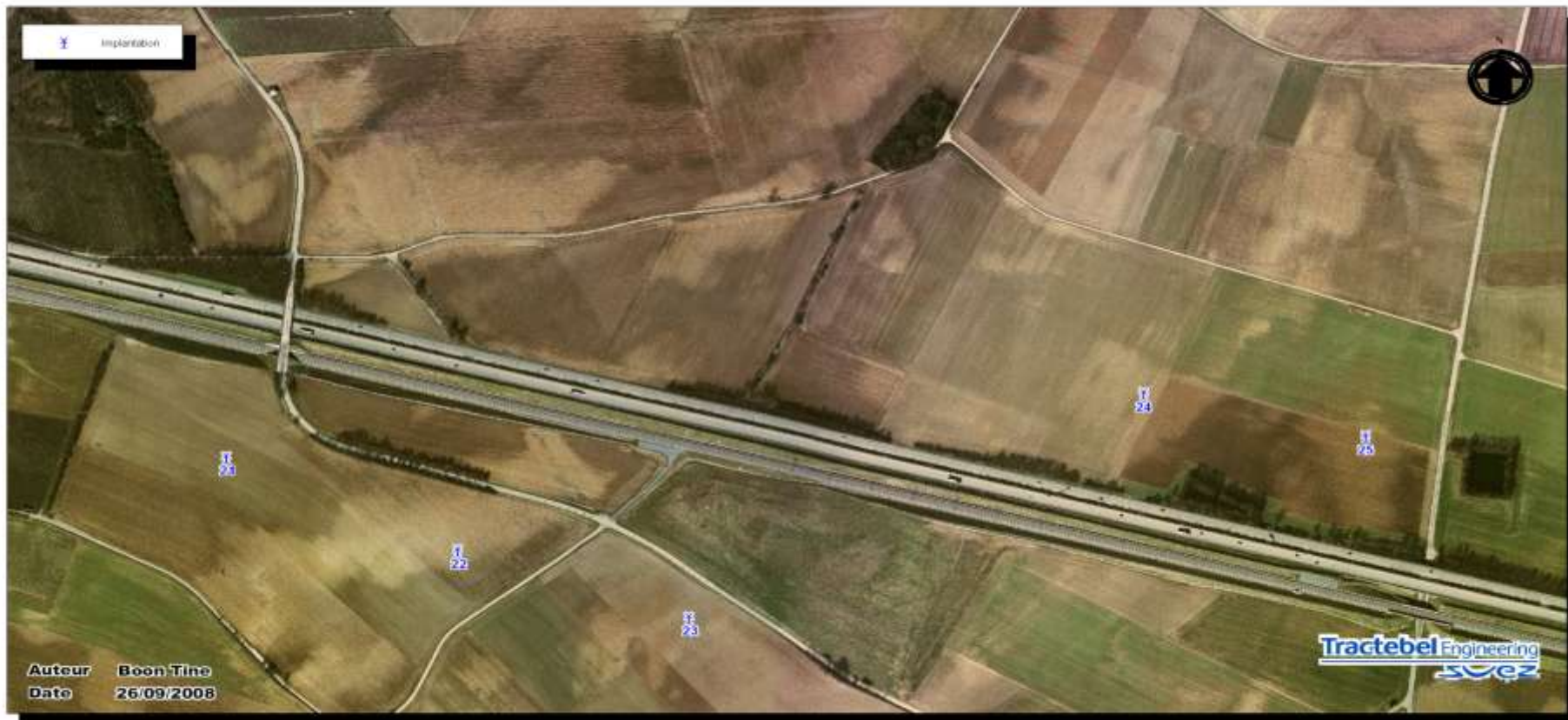


Photo Aérienne (exemple Hannut)

Parc Eolien E40 (Hannut) - Photo aérienne

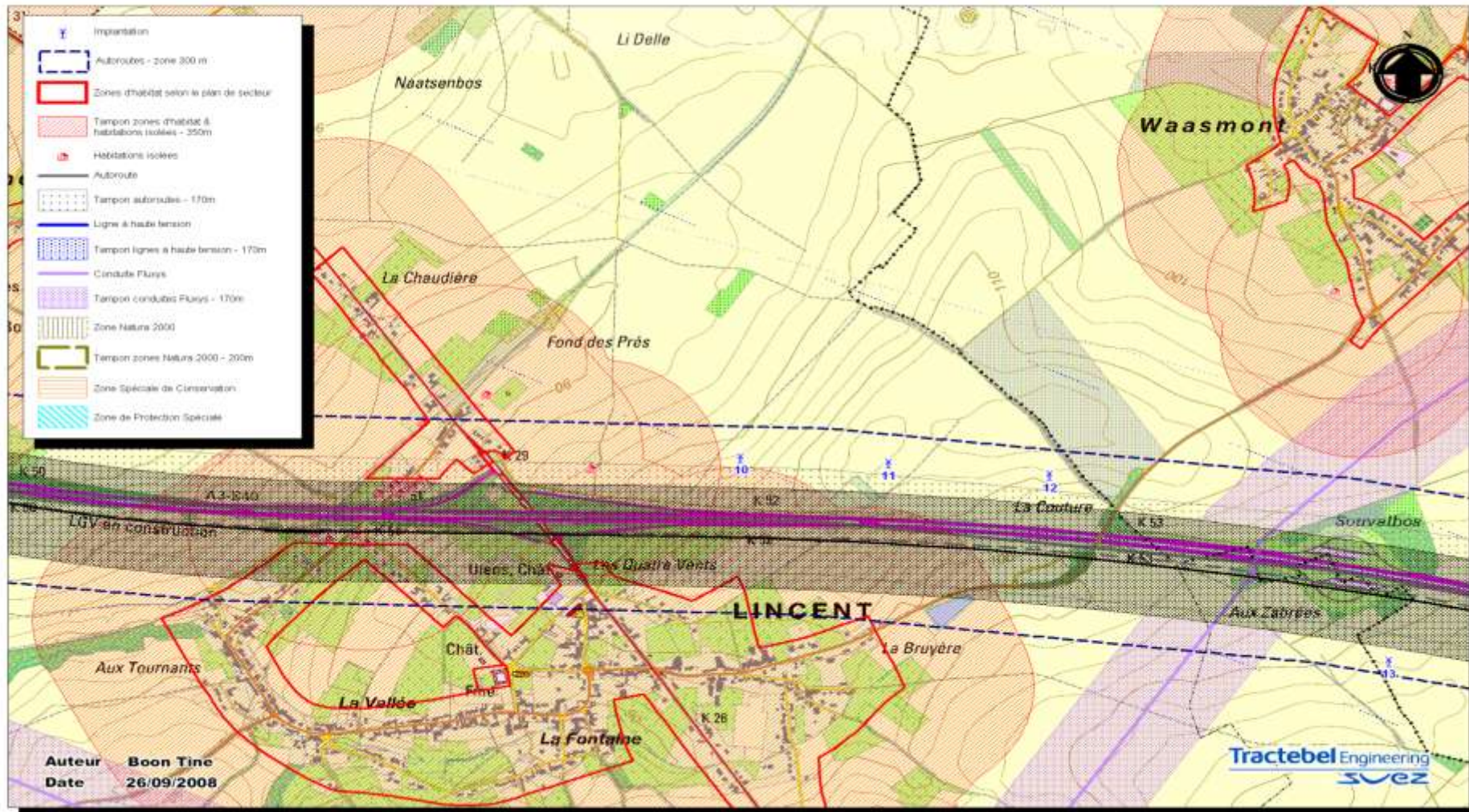
Carte 3 - Echelle : 1 / 5 000



Carte des restrictions (exemple Lincient)

Parc éolien E40 (Lincient) - Implantation par rapport aux zones d'exclusion suivant le Cadre de référence

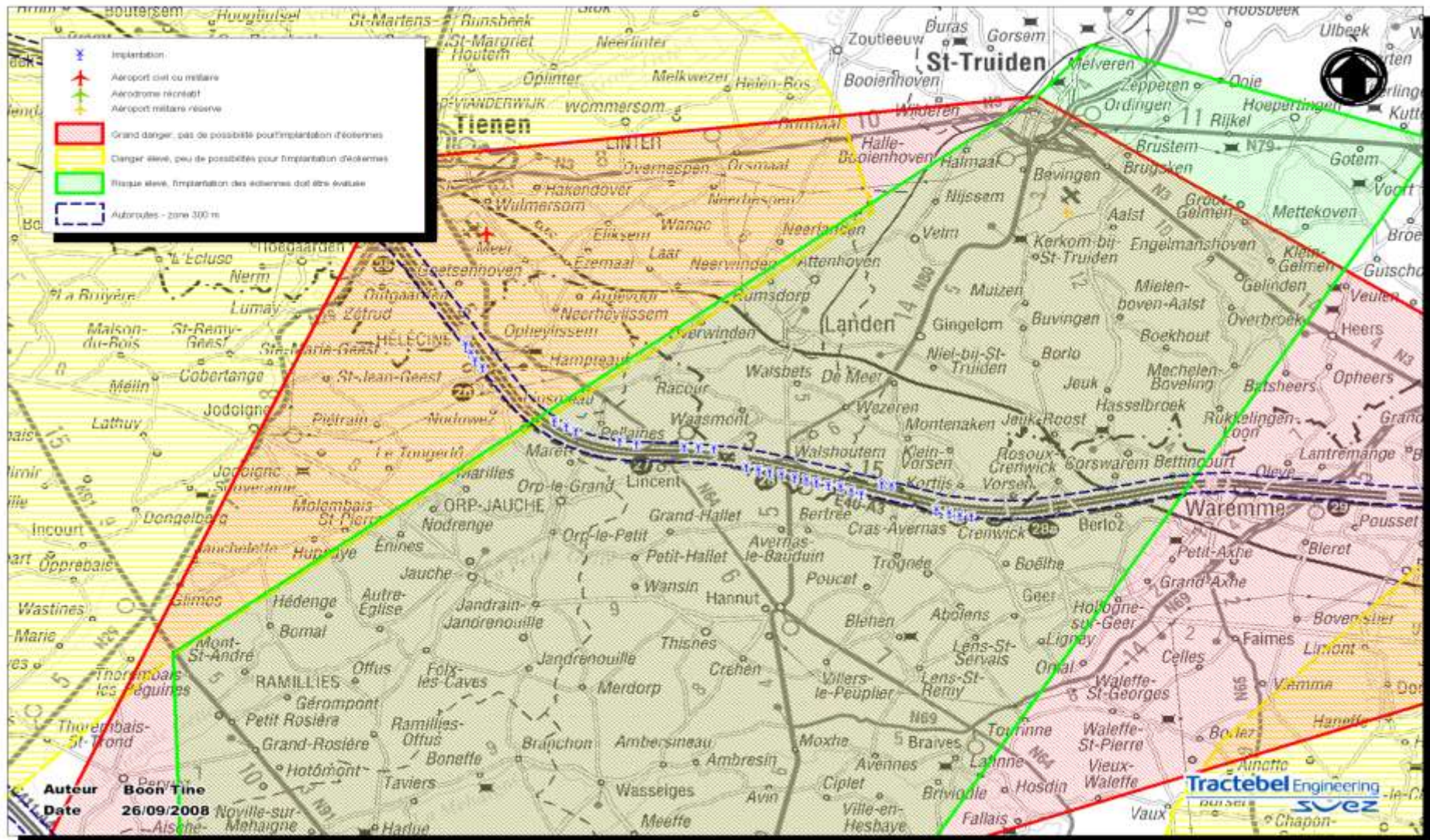
Carte 3 - Echelle: 1 / 10 000 Format : A3



Carte de limitation de l'espace aérien

Parc Eolien E40 - Aéroports et utilisation de l'espace aérien

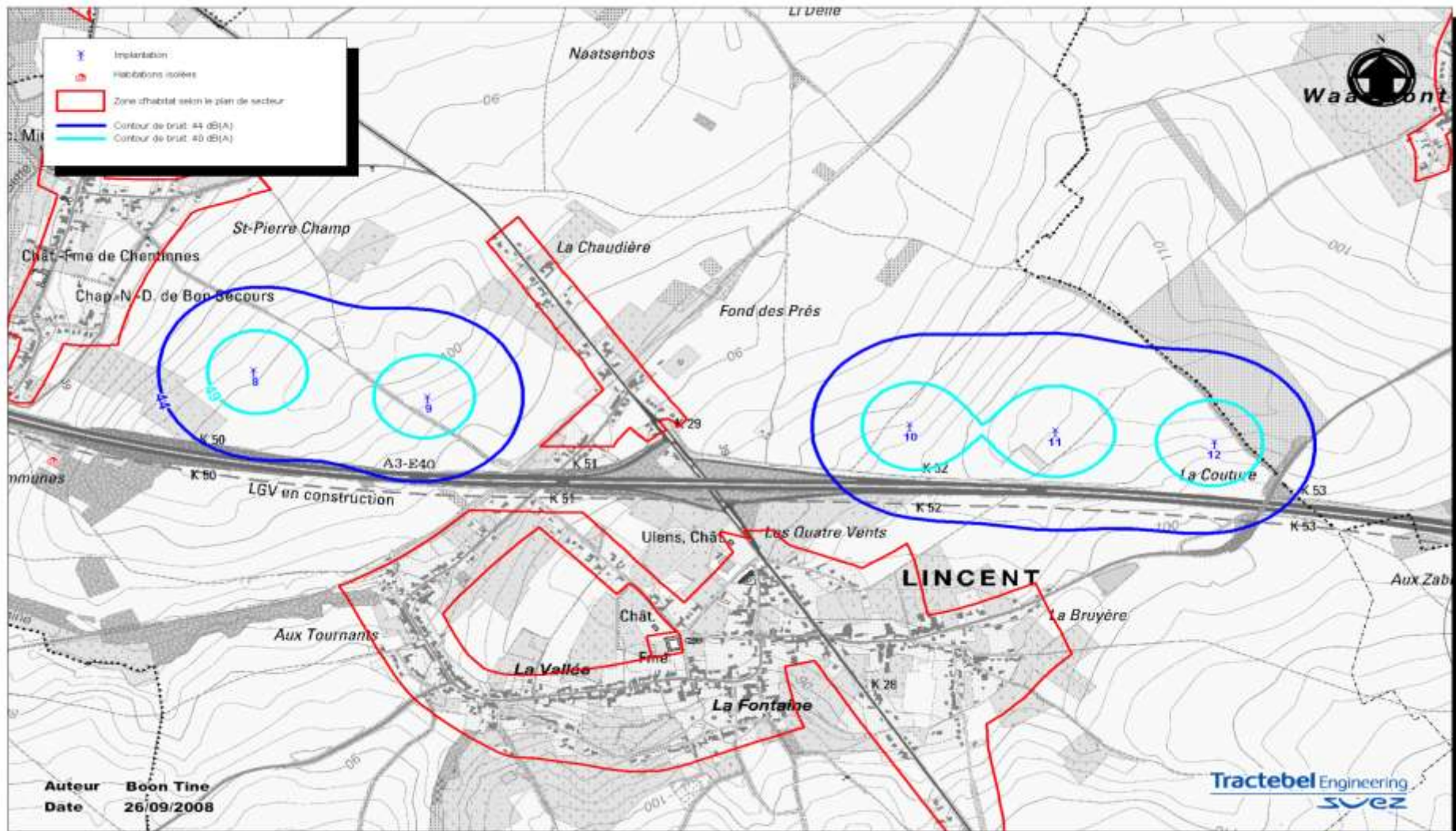
Carte 5 - Echelle: 1 / 100 000 Format : A3



Etude des contours de bruit (exemple Lincient)

Parc Eolien E40 (Lincient) - Emission de bruit de 105 dB(A) à 100 m d'hauteur

Carte 5 - Echelle: 1 / 10 000 Format: A3



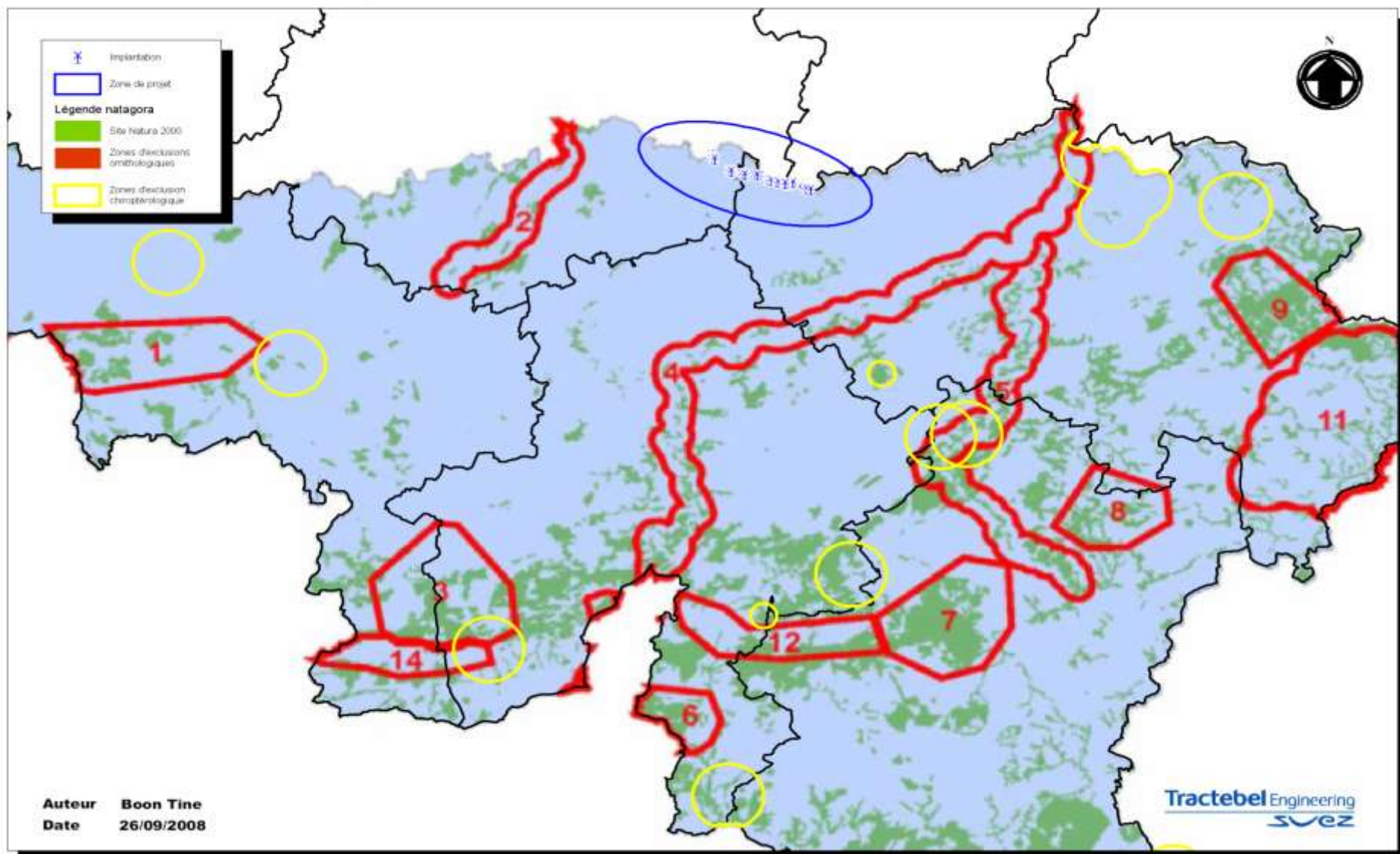
Echelle de bruit



Zones Natura 2000: sources de Geer à 3,5 km de la zone de projet

Parc Eolien E40 - Cartes Natagora

Carte 4 - Echelle: 1 / 500 000 Format: A3



Accessibilité

- Les éoliennes sont accessibles par les voiries existantes, qui seront le cas échéant aménagées
- Chemins d'accès: 4,5 m
- Aire de travail permanent : 12 ares
- Socle souterrain en béton armé : 15 x 15 x 3 m



Construction du socle en béton



Montage du rotor



Durée d'exploitation des éoliennes

- Durée de vie : entre 20 et 25 ans
- Après l'exploitation :
 - Démantèlement des éoliennes
 - Enlèvement des fondations





Tractebel Engineering
SVEZ

INFRABEL, PARTENAIRE FINANCIER DU PROJET

→ Une volonté d'investissement dans le développement durable et l'écologie

→ Utilisation directe de l'énergie pour alimenter les trains

→ Économie sur le prix de l'électricité



Un numéro vert gratuit

Info Riverains

0800/55 000

Vous avez l'énergie.

Electrabel

GDF SUEZ